

## LA JEUNESSE

### LE TRANSPORT GRATUIT PAR AUTOBUS DE JEUNES VOYAGEURS—SOUSSION DU PROGRAMME À LA CHAMBRE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Je veux interroger le premier ministre suppléant au sujet du programme de la jeunesse. Lorsqu'on aura mis au point ce programme, dont l'enjeu est de 50 millions et qui prévoit une flotte de 25 autobus qui transporteront les jeunes voyageurs gratuitement à travers le pays, sera-t-il soumis à la Chambre pour examen?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Que je sache, monsieur l'Orateur, ce dont parle l'honorable député est pure spéculation.

\* \* \*

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

### MONTRÉAL—LES DEMANDES DE LA VILLE AUX TERMES DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES SUBVENTIONS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Des demandes de la ville de Montréal sont-elles pendantes ou en voie d'être approuvées aux termes des modifications apportées récemment à la loi sur les subventions au développement régional?

**M. l'Orateur:** Je pense qu'une question de ce genre devrait être inscrite au *Feuilleton*. Elle devrait être présentée par écrit. Je doute qu'il soit conforme au Règlement de demander de jour en jour au ministre si des demandes ont été reçues des différentes régions touchées par la loi. A mon avis, il serait préférable que cette question soit posée par écrit. S'il y a urgence, le député peut donner le préavis ordinaire en vue d'un débat sur la motion d'ajournement.

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ma question était motivée par le chômage critique à Montréal, auquel les modifications à la loi étaient censées remédier.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il n'est naturellement pas question ici d'invoquer le Règlement. Le député présume que la question est urgente. L'article du Règlement vise précisément ce genre de situation. Si le député estime qu'il y a urgence, il n'a qu'à proposer que la question soit examinée au moment de l'ajournement.

**M. McGrath:** J'accepte la suggestion de Votre Honneur.

\* \* \*

## LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

### PROPOSITION DE REFORTE

**M. Frank Howard (Skeena):** J'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Étant donné que l'Association canadienne de l'hygiène mentale a attaqué sérieusement et à juste titre les principes du bill C-192 concernant les jeunes délinquants, et qu'un nouveau ministre détient ce portefeuille, le gouvernement va-t-il envisager de retirer le bill pour en rendre le texte plus conforme au bon sens?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[L'hon. M. Lang.]

## L'AGRICULTURE

### LA RAGE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** En l'absence du ministre de l'Agriculture, je pose ma question à son secrétaire parlementaire. Il s'agit de l'épidémie de rage qui sévit actuellement dans l'Ouest. Quelles mesures le ministre fédéral de l'Agriculture prend-il pour lutter contre cette épidémie?

**M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Je prends note de la question du député et la porterai à l'attention du ministre, qui y répondra jeudi.

**M. Mazankowski:** Question supplémentaire. Le gouvernement fédéral est-il prêt à indemniser intégralement les propriétaires d'animaux sacrifiés dans la lutte contre cette maladie?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Je prends bonne note de la question, monsieur l'Orateur.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI SUR LES PENSIONS ET LA LOI SUR LES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

#### AUGMENTATION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

[Français]

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants)** propose: Que le bill C-203, visant à modifier la loi sur les pensions et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, il y a plus d'un an, j'avais l'honneur de déposer à la Chambre le Livre blanc sur les pensions des anciens combattants. Ce document faisait connaître le point de vue du gouvernement sur les recommandations du comité Woods. Ce Livre blanc ayant été très favorablement accueilli tant par les anciens combattants eux-mêmes que par l'ensemble de la population, j'ai le grand plaisir de proposer aujourd'hui un projet de loi destiné à inscrire dans la loi sur les pensions presque toutes les propositions que nous avons formulées dans le Livre blanc. Nous en avons modifié quelques-unes, amplifié certaines autres et enrichi plusieurs.

Ce projet de loi a été déposé à la Chambre et a franchi l'étape de la première lecture le 2 décembre dernier. Or, le lendemain, je lisais dans les journaux, à ma grande satisfaction, que la Fédération canadienne des associations d'anciens combattants se réjouissait de l'ampleur des modifications que comporte le projet de loi.

D'ailleurs, le magazine *Legion*, organe national de la Légion royale canadienne, lequel a paru en fin de semaine, abonde dans le même sens.

Monsieur l'Orateur, avant d'examiner les dispositions du bill, je crois opportun de dire quelques mots au sujet des pensions des anciens combattants et des pensionnés eux-mêmes et de préciser à quel titre ils touchent ces pensions et pourquoi nous les leur attribuons.